

Procédure d'avis de l'autorité environnementale du zonage d'assainissement de la commune de Réotier

hydrétudes
Groupe **altereo**

Notice explicative pour l'examen
au cas par cas

N° de référence : GA23-0020

Version 2



EAU ET TERRITOIRES DURABLES

SUIVI ET VISA DU DOCUMENT

Maître d'Ouvrage

Communauté de Communes du Guillemois et du Queyras

BP12 - Passage des écoles

05600 Guillestre

Tél. : 04.92.45.36.64

Mail :

Opération

Procédure d'avis de l'autorité environnementale du zonage d'assainissement de la commune de Réotier

GA23-0020

Mme. Céline MARGER

Notice explicative pour l'examen au cas par cas

Émetteur

Hydrétudes – Alpes du Sud

19A avenue Bernard Givaudan

05 000 Gap

Tél. : 04.92.21.97.26

Mail : contact-gap@hydretudes.com

Document

Notice explicative

Juin 2025

Indice	Date	Mise à jour	Rédigé par	Vérifié par
1	Juill. 2023	Première émission	C. MARGER	V. ARNAUD
2	Juin 2025	Deuxième émission	C. MARGER	A. CAPOMAGGIO
3				
4				
5				

TABLES DES MATIERES

1. INTRODUCTION	4
2. PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	5
2.1. Localisation.....	5
2.2. Réseau hydrographique	6
2.3. Captage AEP.....	6
2.4. Milieu naturel.....	6
3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
3.1. État actuel de l'assainissement collectif.....	9
3.1.1. STEU du Chef-lieu de Réotier.....	9
3.1.1.1. Le réseau d'assainissement du Chef-lieu de Réotier.....	9
3.1.1.2. La station d'épuration du Chef-lieu de Réotier.....	10
3.1.2. STEU de Cros.....	11
3.1.2.1. Le réseau d'assainissement de Cros.....	11
3.1.2.2. La station d'épuration de Cros.....	12
3.1.3. STEU de St Thomas	13
3.1.3.1. Le réseau d'assainissement de St Thomas	13
3.1.3.2. La station d'épuration de St Thomas.....	14
3.2. Assainissement collectif futur	15
3.2.1. Réseau d'assainissement futur.....	15
3.2.2. Station d'épuration.....	16
3.2.3. Description des travaux.....	16
3.2.4. Échéances.....	17
4. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF.....	17
4.1. Assainissement non-collectif actuel	17
4.2. Carte d'aptitude des sols	17
4.3. Masses d'eaux	17
4.3.1. Masses d'eaux souterraines	18
4.3.2. Masses d'eaux superficielles	18
4.3.2.1. La Durance au niveau de Saint-Clément-Sur-Durance	18
4.4. Incidences des zonages ANC	20
5. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE REOTIER	21
5.1. Rappel des objectifs.....	21
5.2. Création du zonage d'assainissement	21
6. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE DE LA MISE EN ŒUVRE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	22

7. CONCLUSION.....	23
--------------------	----

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la commune de Réotier (source géoportail)	5
Figure 2: Synoptique du réseau d'eau potable sur la commune de Réotier (source: SDAEP).....	6
Figure 3: Localisation de la zone d'étude par rapport à la réserve de biosphère (source : Géoportail)	7
Figure 4: Localisation de la zone d'étude par rapport au ZNIEFF de type I (source : Géoportail)	8
Figure 5: Localisation de la zone d'étude par rapport au site Natura 2000 codé FR9301502 (source Géoportail)	8
Figure 6: Plan des réseaux du Chef-lieu	9
Figure 7 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)	10
Figure 8: Station d'épuration du chef-lieu de Réotier	11
Figure 9: Plan des réseaux de Cros allant à la station de Cros	12
Figure 10 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)	12
Figure 11: Station d'épuration de Cros.....	13
Figure 12: Plan des réseaux de St Thomas	13
Figure 13 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)	14
Figure 14: Station d'épuration de St Thomas.....	15
Figure 15 : Plan du réseau d'assainissement projet.....	16
Figure 16: Synthèse du contrôle des installations	17
Figure 17: Localisation de la station de mesure 06150900.....	18
Figure 18: Données de la qualité des eaux (source : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Montant estimatif des travaux	16
Tableau 2: Données initiales pour le calcul de dilution.....	20
Tableau 3 : Rendements épuratoires et concentrations au rejet nécessaires pour ne pas déclasser le milieu naturel.....	20

1. INTRODUCTION

Le décret 2012-616 du 2 mai 2012 introduit la notion d'examen au cas par cas pour déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale de certains documents de planification relevant du code de l'environnement. Ce dernier instaure ainsi une procédure d'avis de l'autorité environnementale.

Les zonages d'assainissement prévus par les 1° à 4° de l'article L2224-10 du Code général des Collectivités Territoriales font partie de ces documents de planification et sont donc susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas, tel que le prévoit l'article R. 122-17-2 du code de l'environnement.

L'objectif de la procédure est ainsi d'identifier, en amont, les projets susceptibles d'avoir des impacts notables sur l'environnement et donc de relever d'une étude d'impact.

Le Maître d'ouvrage doit donc déposer une demande d'avis auprès de l'Autorité Environnementale pour justifier la nécessité ou non de réaliser cette évaluation Environnementale de son zonage d'assainissement.

La Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras a la compétence assainissement. La procédure d'évaluation environnementale pour le zonage d'assainissement est faite pour la commune de Réotier.

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

2.1. LOCALISATION

La commune de Réotier est située dans le département des Hautes-Alpes à environ 35 km au Sud de Briançon (sous-préfecture des Hautes-Alpes) et environ 50 kms au Nord-Est de Gap.

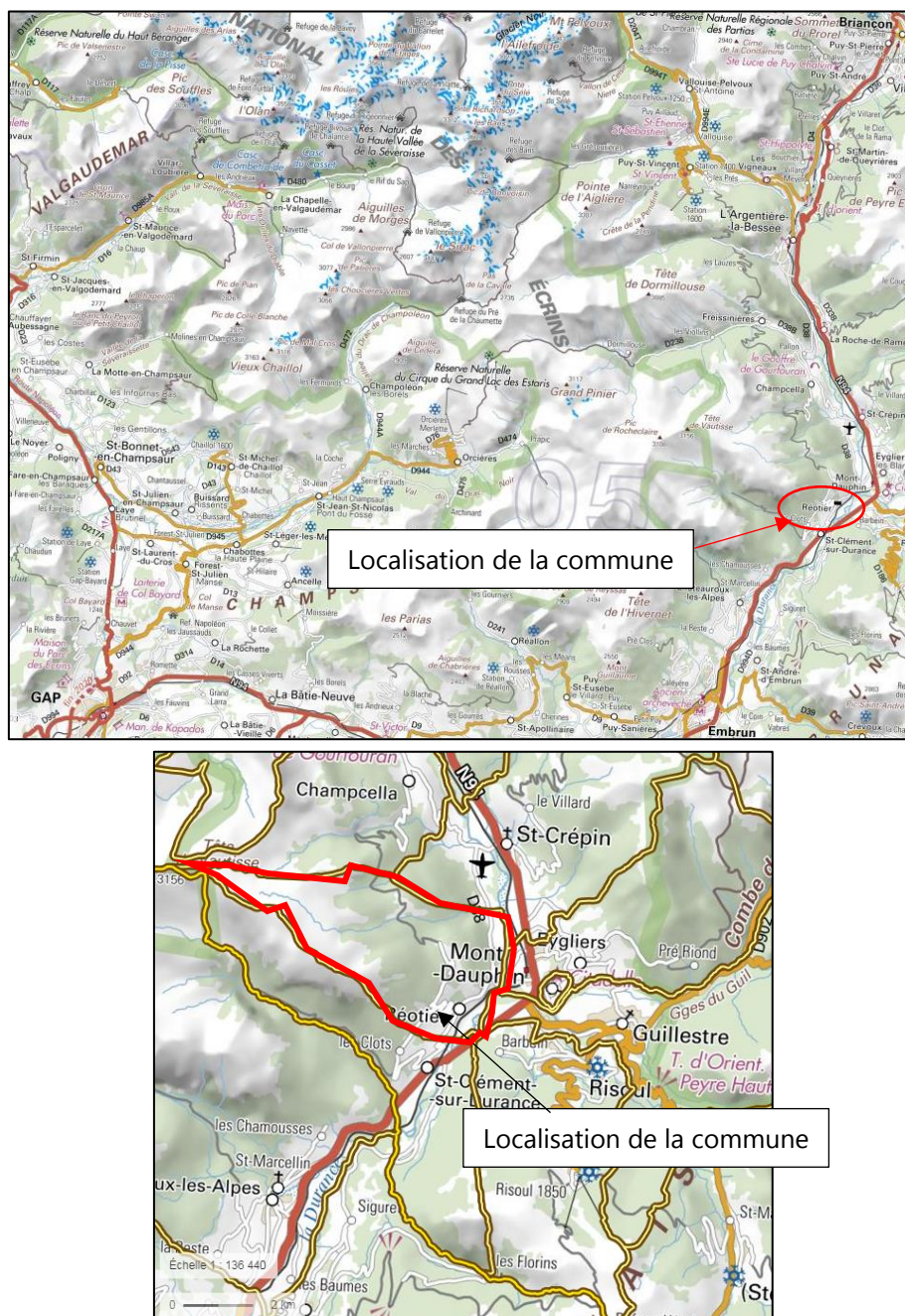


Figure 1: Localisation de la commune de Réotier (source géoportail)

La superficie de la commune de Réotier est de 22.33 km² pour une population permanente d'environ 211 habitants (INSEE 2021), soit une densité de 9.4 habitants/km².

2.2. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune de Réotier appartient au bassin versant de la Haute Durance (DU_12_03).

Selon l'état initial du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027, la qualité physico-chimique est en bon état et l'état écologique est en bon état.

D'après le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée, l'objectif de qualité de :

- « La Durance du Guil au torrent de Trente Pas », FRDR298, est une masse d'eau dont l'objectif global est le bon état »

2.3. CAPTAGE AEP

La commune de Réotier possède 3 Unités de Distribution (Village + St Thomas ; Pinfol ; les Casses) et 3 captages (captage de Pinfol ; captage de la Toumone et captage de la Fontaine des Rois) pour l'alimentation en eau potable de la commune. Le synoptique est le suivant :

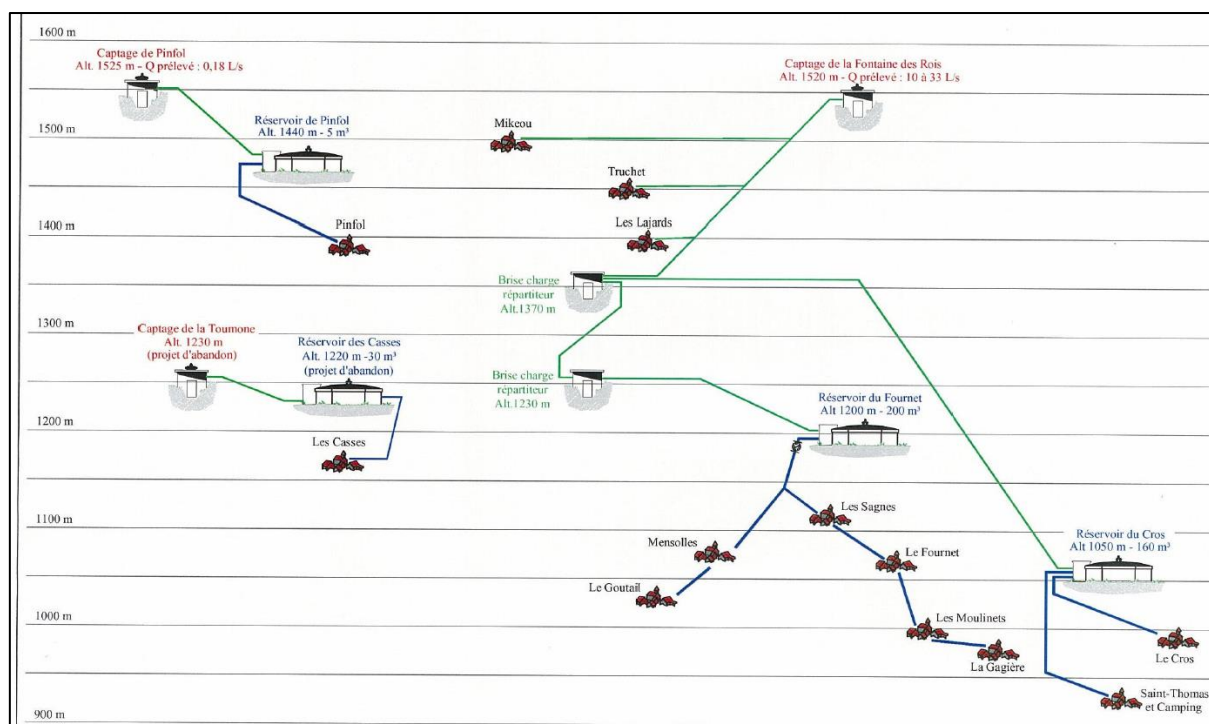


Figure 2: Synoptique du réseau d'eau potable sur la commune de Réotier (source: SDAEP)

2.4. MILIEU NATUREL

La commune de Réotier est concernée par :

- 2 Espaces protégés et gérés

CODE	NOM	DATE DESIGNATION DECRET MINISTERIEL	Type	SUPERFICIE (HA)
FR3400005	Écrins	27-03-1973	Parc national, aire d'adhésion	178 673

Topographic map of the Réotier area in France. The map shows the 'Zone de coopération' outlined in red. Key features include the 'Tête de la Roche Charnière', 'Torrent de St Thomas', and 'Torrent de St Julien'. The map also shows the 'Mairie d'Eygliers' and 'Mairie de Réotier'. A black arrow points from the 'Zone de coopération' label to the red outline.

Figure 3: Localisation de la zone d'étude par rapport à la réserve de biosphère (source : Géoportail)

CODE ZNIEFF	NOM	SUPERFICIE (HA)
930020069	Marais et fontaine pétrifiante de Réotier – coteau steppique associé	40
930012772	La Haute Durance (iscles, ripisylves et adoux) depuis La Roche de Rame jusqu'à la confluence avec le Guil	357

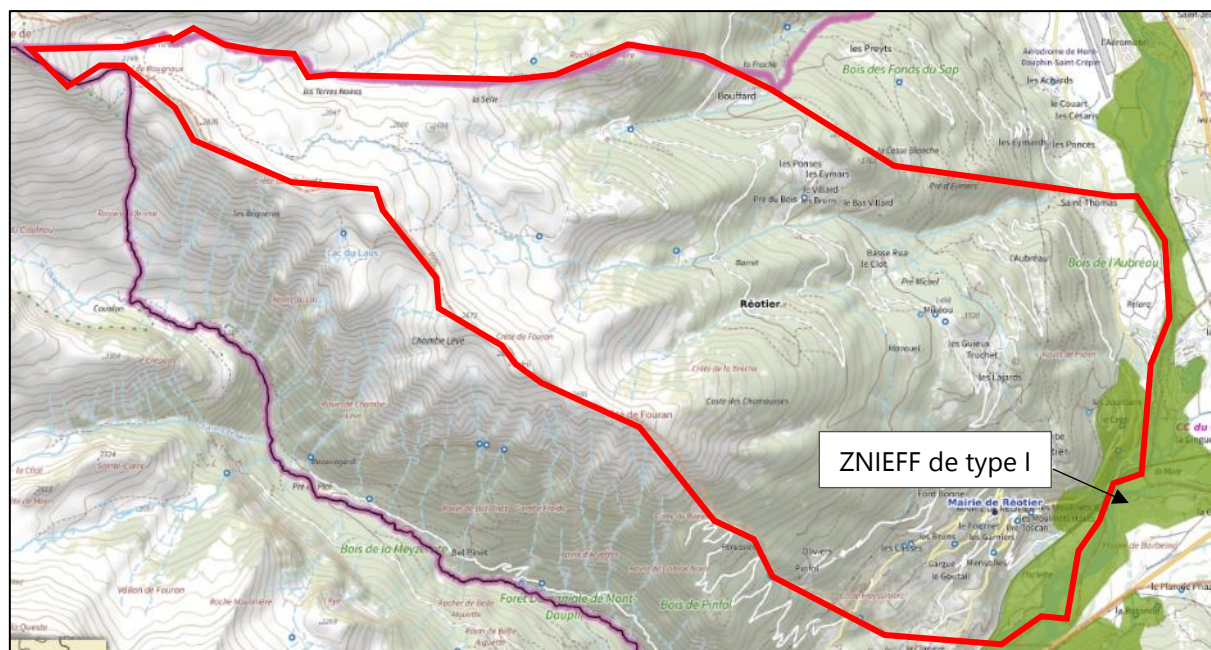


Figure 4: Localisation de la zone d'étude par rapport au ZNIEFF de type I (source : Géoportail)

➤ 1 Espace protégé NATURA 2000 : 1 Site d'intérêt Communautaire (Dir Habitat)

CODE	NOM	DATE DESIGNATION ARRETE MINISTERIEL	SUPERFICIE (HA)
FR9301502	Steppique Durancien et Queyrassin	02-06-10	19 658

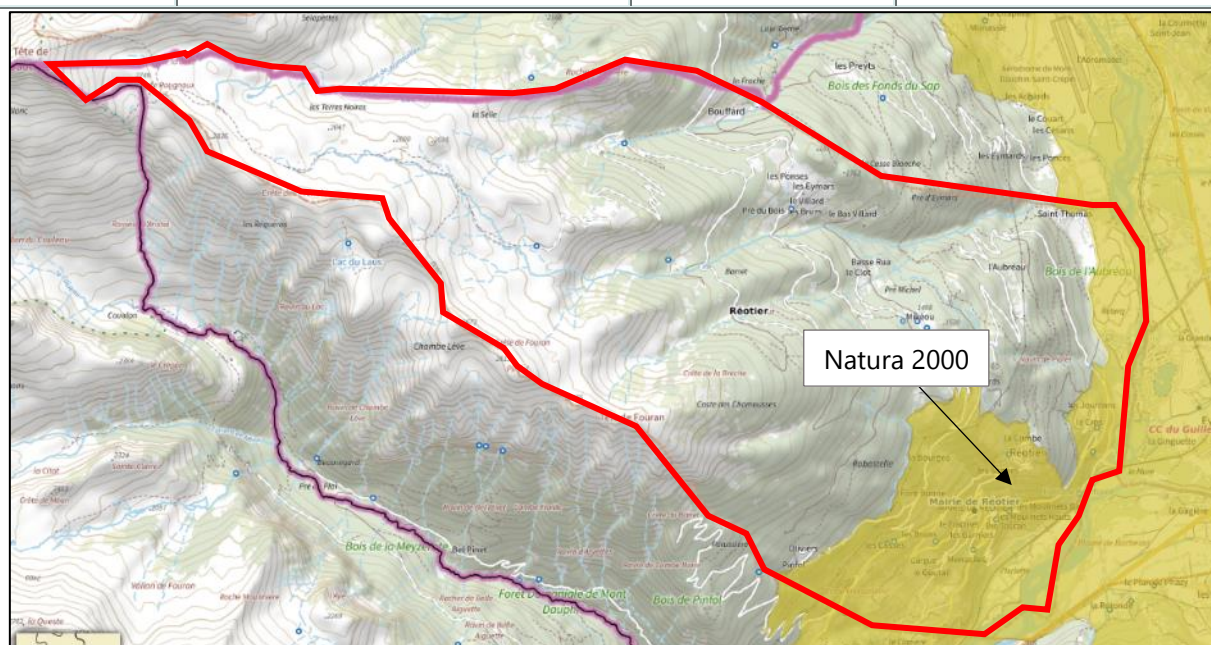


Figure 5: Localisation de la zone d'étude par rapport au site Natura 2000 codé FR9301502 (source Géoportail)

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nous rappelons que le réseau est équipé de trois stations d'épuration :

- La station d'épuration de Réotier (code station : 060905116003). La filière de traitement est de type filtre planté de roseaux d'une capacité de 300EH, mise en service en octobre 2005. Elle permet le traitement des effluents du réseau du chef-lieu puis un rejet se fait par infiltration.
- La station d'épuration du Cros (code station : 060905116002). La filière de traitement est de type filtre planté de roseaux d'une capacité de 340 EH, mise en service en juin 2016. Elle permet le traitement des effluents du réseau du hameau les Peyronnes et le Cloutas avec un rejet dans la Durance.
- La station d'épuration de St Thomas (code station : 060905116001). La filière de traitement est de type filtre planté de roseaux d'une capacité de 50 EH, mise en service en janvier 2020. Elle permet le traitement des effluents du réseau du hameau de St Thomas avec un rejet dans la Durance.

3.1.1. STEU du Chef-lieu de Réotier

3.1.1.1. Le réseau d'assainissement du Chef-lieu de Réotier

Le STEU de Réotier dispose d'un réseau d'assainissement constitué d'environ 6 900 ml de réseau.

Les hameaux des Casses, les Bruns, le chef-lieu, les Moulinets sont raccordés à la station d'épuration de Réotier.

Le système d'assainissement collectif comprend :

- Environ 6 900 ml de canalisations ;
- 200 regards.

Le plan du réseau est donné ci-dessous :

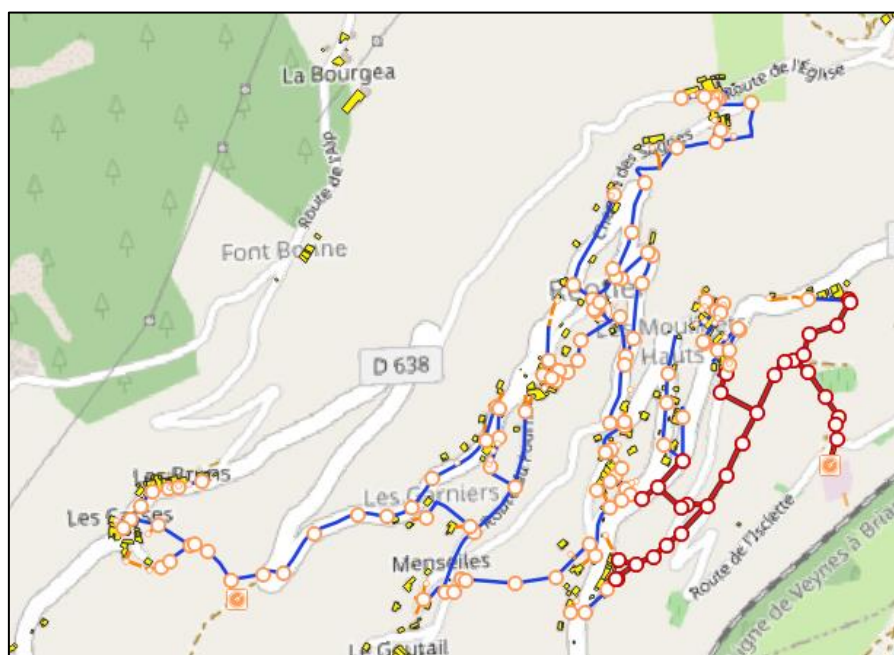


Figure 6: Plan des réseaux du Chef-lieu

3.1.1.2. La station d'épuration du Chef-lieu de Réotier

La station d'épuration existante sur le chef-lieu (code station : 060905116003) a été mise en service en octobre 2005, elle est de type filtres plantés de roseaux.

Ses capacités nominales sont :

- Débit nominal journalier de 45 m³/j
- Capacité nominale de 300 EH

La station d'épuration ne présente pas de signes de dysfonctionnement.

La station d'épuration traite les effluents du chef-lieu.

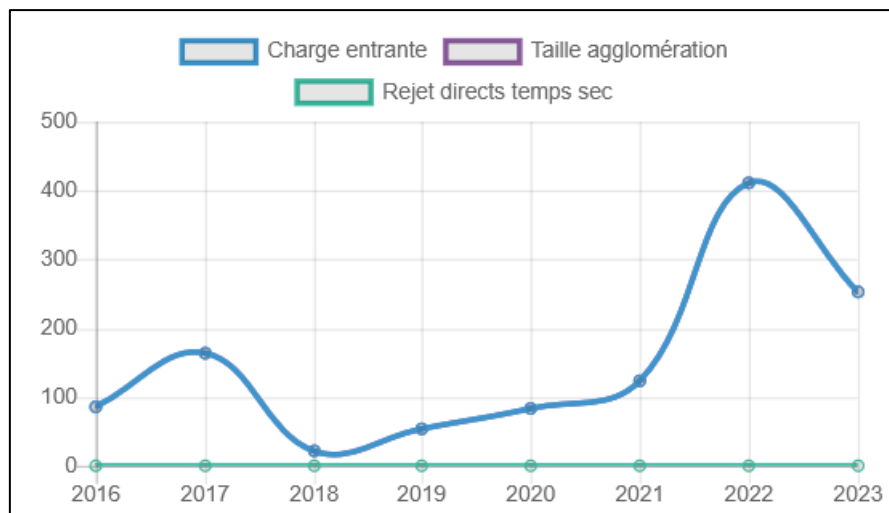


Figure 7 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)

La filière de traitement se compose de :

- Un dégrilleur
- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un étage filtre planté de roseaux composé de trois lits.
- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un second étage filtre planté de roseaux composé de deux lits non étanches.
- Drains d'infiltration



Figure 8: Station d'épuration du chef-lieu de Réotier

➔ Milieu récepteur

Le rejet se fait par infiltration c'est-à-dire que c'est un rejet de type diffus hors zone sensible.

3.1.2. STEU de Cros

3.1.2.1. Le réseau d'assainissement de Cros

Le STEU de Cros dispose d'un réseau d'assainissement constitué d'environ 2 200 ml de réseau.

Le réseau d'assainissement des hameaux de Cros et Pielous est raccordé à la station d'épuration de Cros.

Le système d'assainissement collectif comprend :

- Environ 2 200 ml de canalisations ;
- 50 regards.

Le plan du réseau est donné ci-dessous :

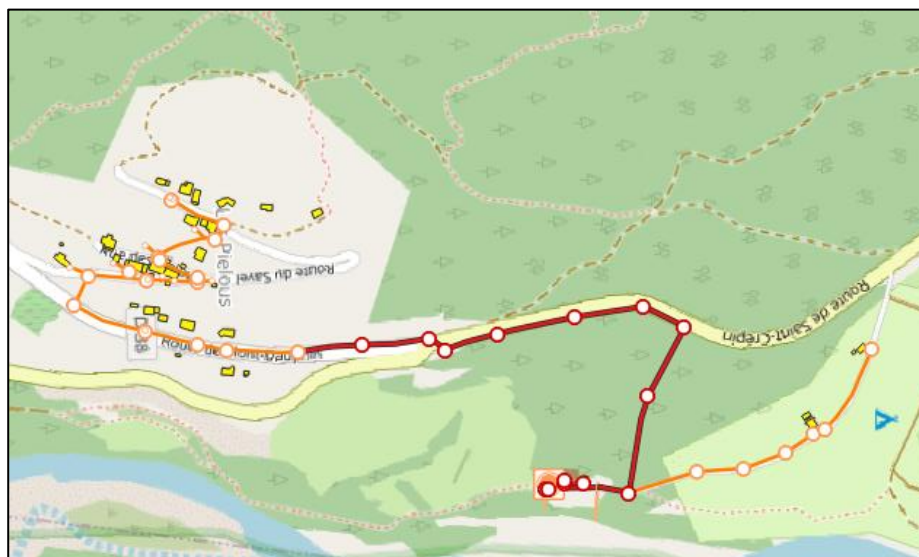


Figure 9: Plan des réseaux de Cros allant à la station de Cros

3.1.2.2. La station d'épuration de Cros

La station d'épuration existante sur Cros (code station : 060905116002) a été mise en service en juin 2016, elle est de type filtres plantés de roseaux.

Ses capacités nominales sont :

- Débit nominal journalier de 51 m³/j
- Capacité nominale de 340 EH

La station d'épuration ne présente pas de signes de dysfonctionnement.

La station d'épuration traite les effluents de Cros.

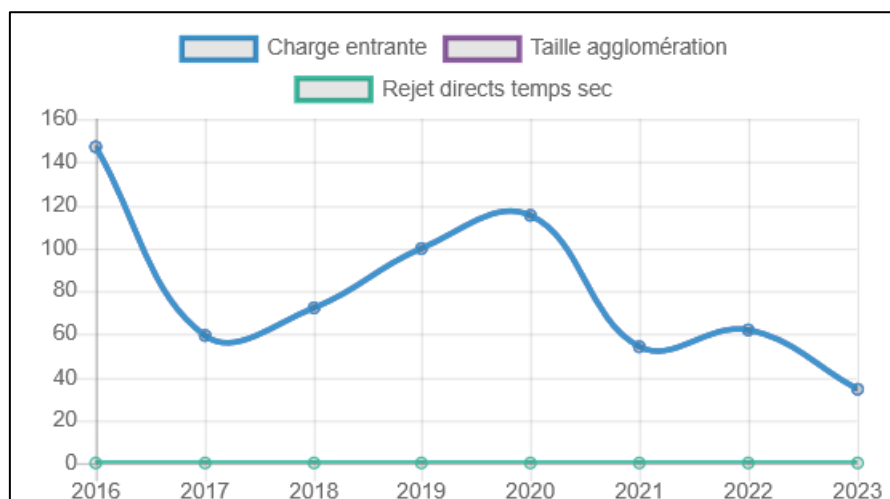


Figure 10 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)

La filière de traitement se compose de :

- Un dégrilleur
- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un étage filtre planté de roseaux composé de trois lits.

- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un second étage filtre planté de roseaux composé de deux lits.
- Un canal de mesures ;
- Un rejet dans la Durance.



Figure 11: Station d'épuration de Cros

➔ Milieu récepteur

Le rejet se fait dans la Durance.

3.1.3. STEU de St Thomas

3.1.3.1. Le réseau d'assainissement de St Thomas

Le STEU de Cros dispose d'un réseau d'assainissement constitué d'environ 700 ml de réseau.

Le réseau d'assainissement de St Thomas est raccordé à la station d'épuration de St Thomas.

Le système d'assainissement collectif comprend :

- Environ 700 ml de canalisations ;
- 14 regards.

Le plan du réseau est donné ci-dessous :



Figure 12: Plan des réseaux de St Thomas

3.1.3.2. La station d'épuration de St Thomas

La station d'épuration existante sur St Thomas (code station : 060905116001) a été mise en service en janvier 2020, elle est de type filtres plantés de roseaux.

Ses capacités nominales sont :

- Débit nominal journalier de 7.5 m³/j
- Capacité nominale de 50 EH

La station d'épuration ne présente pas de signes de dysfonctionnement.

La station d'épuration traite les effluents de st Thomas :

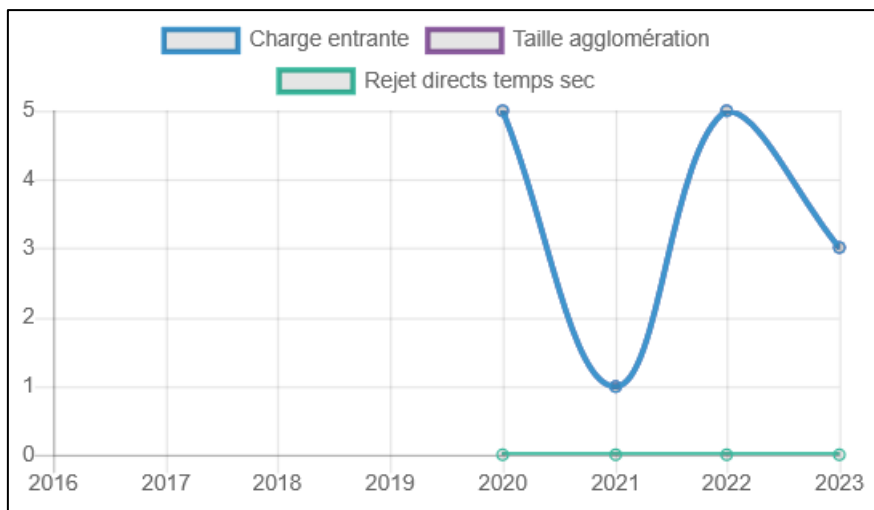


Figure 13 : Historique de la charge générée par type de collecte (en EH)

La filière de traitement se compose de :

- Un dégrilleur
- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un étage filtre planté de roseaux composé de trois lits.
- Un réservoir de chasses ;
- Un regard de répartition
- Un second étage filtre planté de roseaux composé de deux lits.
- Un canal de mesures ;
- Un rejet dans la Durance.



Figure 14: Station d'épuration de St Thomas

➔ Milieu récepteur

Le rejet se fait dans la Durance.

3.2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF FUTUR

Plusieurs éléments ont été considérés afin d'établir un zonage ainsi que son phasage à savoir :

- La carte communale
- La sous-charge organique et hydraulique des stations d'épurations actuelles
- Le développement prévu sur les différents hameaux
- La topographie et la nature géologique et pédologie des substrats ;

Le hameau des Goutails présente un habitat groupé possédant une surface de terrain très faible pour la mise en place d'une ANC. C'est pourquoi le hameau des Goutails est orienté vers un assainissement collectif.

L'unité de traitement de La Fraxinelle a été créée en 2015. Il s'agit d'un système d'épandage (8x20 ml). Actuellement seule l'école de la Fraxinelle est raccordée sur ce système de traitement. L'unité de traitement a été dimensionnée pour traiter un volume supérieur d'eaux usées.

De plus, la station d'épuration du Chef-lieu, créée en 2005, est dimensionnée pour 300 EH. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. En 2023, cette station d'épuration traitait les effluents pour 253 EH. Cette station d'épuration est donc en capacité de recevoir les effluents de 5 habitations supplémentaires.

3.2.1. Réseau d'assainissement futur

L'assainissement collectif futur relie le hameau du Goutail : 5 habitations seront reliées au réseau d'assainissement du chef-lieu et 4 habitations seront reliées au réseau d'assainissement de la Fraxinelle.

Les travaux consisteront à :

- La création d'un réseau d'un linéaire d'environ 250 ml qui sera connecté au réseau du chef-lieu.

- La création d'un réseau d'un linéaire d'environ 815 ml qui sera connecté au réseau de Fraxinelle.

Le plan du réseau est donné ci-dessous :

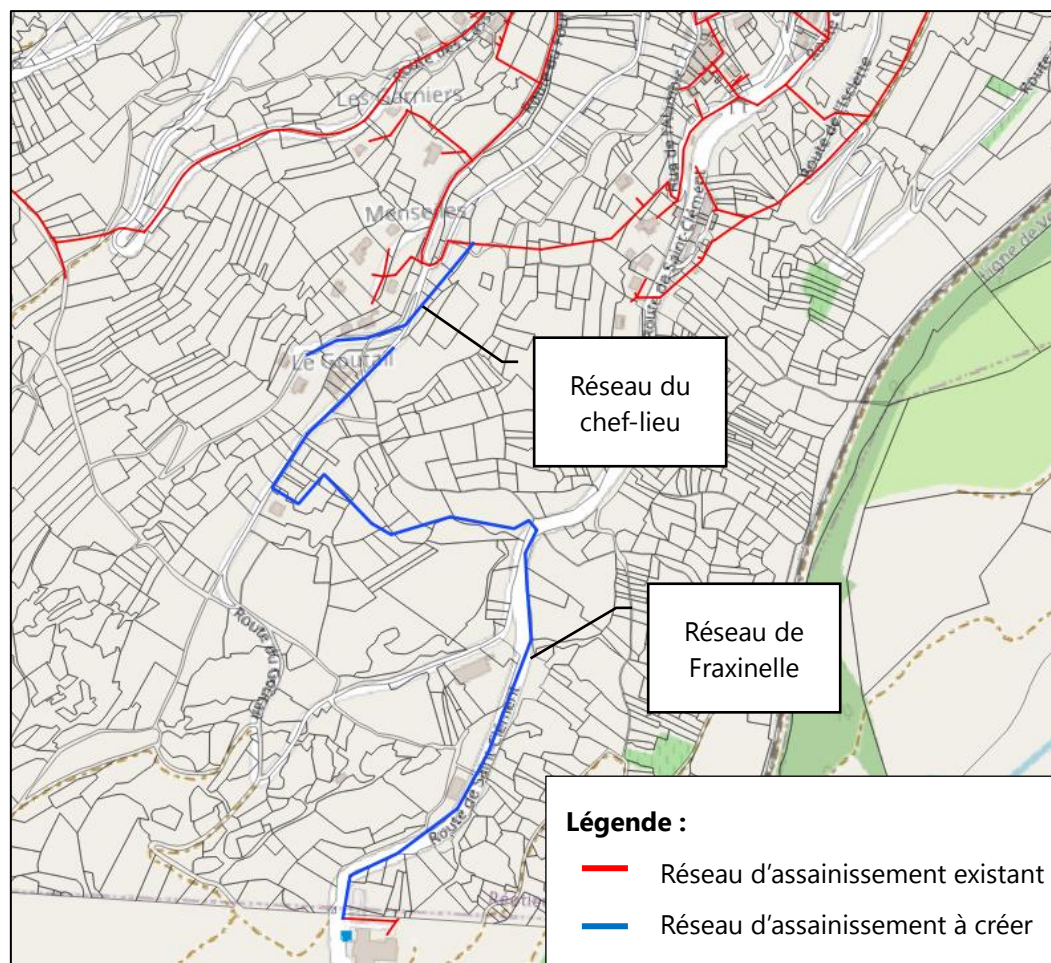


Figure 15 : Plan du réseau d'assainissement projet

3.2.2. Station d'épuration

Les stations d'épurations existantes (chef-lieu et Fraxinelle) n'atteignent pas leurs capacités nominales en termes de charge hydraulique et organique et peuvent accepter les effluents provenant du hameau du Goutail.

3.2.3. Description des travaux

Une extension des réseaux d'assainissement du chef-lieu et de la Fraxinelle devra être créée. Le tableau suivant présente une synthèse du montant financier de l'opération.

TRAVAUX PREPARATOIRES	23 100,00 €
RESEAU DE COLLECTE VERS LE CHEF-LIEU	59 265,00 €
RESEAU DE COLLECTE VERS LA FRAXINELLE	204 950,00 €
ETUDES ET DIVERS	47 000,00 €
MONTANT TOTAL HT	334 315,00 €
TVA (20 %)	66 863,00 €
MONTANT TOTAL TTC	401 178,00 €

Tableau 1 : Montant estimatif des travaux

Le montant estimatif des travaux pour le réseau de collecte s'élève à environ 335 000,00 € HT.

3.2.4. Échéances

Compte tenu de l'importance des travaux nécessaires à la mise en place du système d'assainissement collectif, il est envisageable de réaliser ces travaux selon l'échéancier suivant :

- Le hameau des Goutails sur un horizon de 2 ans soit à échéance 2027.

4. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

4.1. ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ACTUEL

Des diagnostics des installations ont été réalisés entre 2015 et 2022 par le SPANC, les résultats obtenus dans le cadre de cette étude sont représentés dans le diagramme ci-dessous :

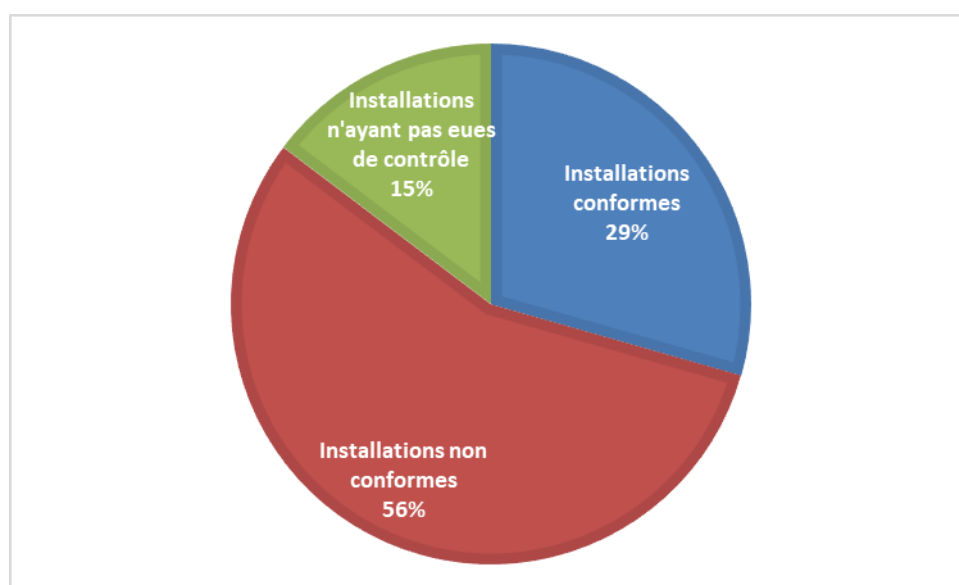


Figure 16: Synthèse du contrôle des installations

On remarque que le nombre d'installations aux normes représente 29 % des installations. 15 % des installations n'ont pas encore été contrôlées. 56 % des installations ne sont pas conformes.

Le hameau du Goutail présente 5 installations en ANC.

4.2. CARTE D'APTITUDE DES SOLS

Une étude des sols avait été réalisée en 1999 lors de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement.

L'aptitude des sols sont présentées en annexe.

➔ **Annexe Carte d'aptitude des sols**

4.3. MASSES D'EAUX

4.3.1. Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraines possède le code FRDG417. Aucun élément sur l'état chimique de cette masse d'eaux n'est recensé sur le site www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr

4.3.2. Masses d'eaux superficielles

La commune est concernée par une masse d'eaux superficielles à proximité.

4.3.2.1. La Durance au niveau de Saint-Clément-Sur-Durance

La qualité physico-chimique de la Durance peut être appréciée à partir des données bancarisées par l'Agence Rhône Méditerranée Corse par la station au niveau du pont de la RN94 (code SANDRE 06150900)

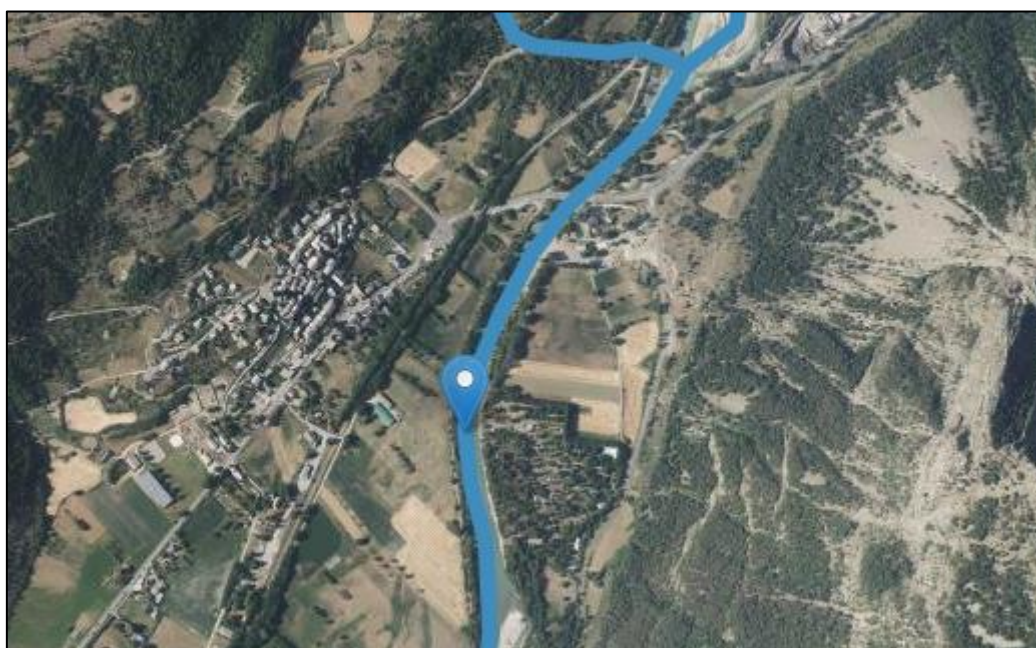


Figure 17: Localisation de la station de mesure 06150900

Code SANDRE	06150900
Localisation	Pont RN94
Coordonnées X en Lambert 93	983884
Coordonnées Y en Lambert 93	6400637
Code la masse d'eau	DR298

Une vision globale de la qualité des eaux sur cette station est visible sur le tableau ci-dessous :



Figure 18: Données de la qualité des eaux (source : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr)

4.4. INCIDENCES DES ZONAGES ANC

Seul 29% des installations ANC sont conformes, soit environ 24 installations ANC sont non conformes ou présente un défaut de conformité ou une absence de données.

Ces installations représentent environ 50 EH.

Le débit d'étiage de la Durance à l'Argentière la Bessée est considéré à 7.19 m³/s, selon hydro.eaufrance. Nous considérons un débit d'étiage très largement en amont de la commune présentant un cas plus défavorable pour la dilution.

La charge polluante admissible par la Durance en période d'étiage est déterminée à partir des hypothèses suivantes :

- Les charges journalières sont calculées au droit du rejet
- Le flux admissible est égal à la différence des flux (concentration x débit d'étiage) amont et aval, en prenant comme concentration amont la demi-classe « très bon état » et comme concentration aval la concentration maximale admissible en « très bon état »
- Le débit du cours d'eau aval est considéré comme la somme du débit d'étiage et du débit du rejet
- La capacité d'autoépuration du torrent n'est pas prise en compte.

Paramètres	Concentration aval (classe Très Bonne) mg/l	Concentration amont (demi Très Bonne) mg/l	Pollution brute provenant de l'ensemble des ANC
DBO₅	3,00	1,50	3 kg/j
DCO	20,00	10,00	6 kg/j
MES	2,00	1,00	4.5 kg/j
NTK	1,00	0,50	0.5 kg/j

Débit	Aval	Amont	Rejet ANC
l/s	7190.1	7190	0,1

Tableau 2: Données initiales pour le calcul de dilution.

À partir de ces données, nous déterminons le flux maximal du rejet admissible par le milieu récepteur (un coefficient de sécurité de 10 % est appliqué sur l'objectif de qualité aval).

Paramètres	Pollution brute entrante (kg/jour)	Flux maximal admissible (kg/jour)	Rendement épuratoire nécessaire (%)
DBO₅	3	745.5	Flux admissible > flux entrant
DCO	6	4 970	Flux admissible > flux entrant
MES	4.5	497	Flux admissible > flux entrant

Tableau 3 : Rendements épuratoires et concentrations au rejet nécessaires pour ne pas déclasser le milieu naturel.

Les rejets d'ANC non conforme n'ont pas d'incidences sur la masse d'eaux superficielle où il n'y a pas de déclassement du cours d'eau.

5. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE REOTIER

5.1. RAPPEL DES OBJECTIFS

Les objectifs de l'établissement du zonage d'assainissement sont, sur le plan technique :

- L'optimisation des choix d'assainissement au regard des différentes contraintes
- La revalorisation de l'assainissement non collectif en tant que technique épuratoire, alternative et intéressante sur le plan économique et environnemental
- L'identification des zones d'assainissement collectif
- La délimitation fine des périmètres d'agglomération au sens assainissement
- L'évaluation des flux raccordables sur les ouvrages collectifs
- La précision des zones d'intervention des services publics d'assainissement collectif et non collectif (lisibilité du service public)

En outre le zonage permet sur le plan stratégique :

- La cohérence des politiques communales en matière d'assainissement c'est à dire l'adéquation entre les besoins de développement et la capacité des équipements publics
- La limitation et la maîtrise des coûts de l'assainissement collectif.

5.2. CREATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Plusieurs éléments ont été considérés afin d'établir un zonage ainsi que son phasage à savoir :

- La carte communale
- La sous-charge organique et hydraulique des stations d'épurations actuelles
- Le développement prévu sur les différents hameaux
- La topographie et la nature géologique et pédologie des substrats ;

Le hameau des Goutails présente un habitat groupé possédant une surface de terrain très faible pour la mise en place d'une ANC. C'est pourquoi le hameau des Goutails est orienté vers un assainissement collectif.

L'unité de traitement de La Fraxinelle a été créée en 2015. Il s'agit d'un système d'épandage (8x20 ml). Actuellement seule l'école de la Fraxinelle est raccordée sur ce système de traitement. L'unité de traitement a été dimensionnée pour traiter un volume supérieur d'eaux usées.

De plus, la station d'épuration du Chef-lieu, créée en 2005, est dimensionnée pour 300 EH. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. En 2023, cette station d'épuration traitait les effluents pour 253 EH. Cette station d'épuration est donc en capacité de recevoir les effluents de 5 habitations supplémentaires.

6. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE DE LA MISE EN ŒUVRE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

La carte communale permet encore le développement de la commune sur certaines zones. Ce zonage d'assainissement permettra ainsi le raccordement de 20 EH supplémentaires (raccordements du hameau des Goutails). Une partie du hameau sera raccordée à la station d'épuration du chef-lieu et une partie à la station d'épuration de la Fraxinelle.

Ainsi, ce nouveau zonage entrainera peu d'incidences significatives du fonctionnement des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées d'une part, et des stations de traitement d'autre part.

L'unité de traitement de La Fraxinelle a été créé en 2015. Il s'agit d'un système d'épandage (8x20 ml). Actuellement seule l'école de la Fraxinelle est raccordée sur ce système de traitement. L'unité de traitement a été dimensionné pour traiter un volume supérieur d'eaux usées.

De plus, la station d'épuration du Chef-lieu, créée en 2005, est dimensionnée pour 300 EH. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux. En 2023, cette station d'épuration traitait les effluents pour 253 EH. Cette station d'épuration est donc en capacité de recevoir les effluents de 5 habitations supplémentaires.

7. CONCLUSION

La carte de zonage d'assainissement collectif et non collectif est en adéquation avec le zonage de la carte communale. Selon les éléments précédents, il apparaît que ce zonage d'assainissement permettra de diminuer le risque d'incidence sur l'environnement ou la santé humaine.

NOS DOMAINES D'ACTIVITÉS

UNE EXPERTISE DE L'EAU COMPLÈTE ET UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Rivières, lacs et torrents

Prévention, prévision, protection, gestion du risque inondation
Expertise post crue, gestion de crise
Gestion sédimentaire
Réalisation d'ouvrages de protection des biens et des personnes
(barrages, digues, ouvrages de franchissement)

Environnement et écologie

Renaturation et valorisation des cours d'eau et milieux associés
Développement durable
Protection des milieux
Continuité écologique

Réseaux

Production, stockage et distribution d'eau potable
Assainissement et épuration des eaux usées
Gestion des eaux pluviales
Conception et gestion des aménagements
D'irrigation et d'enneigement

Topographie

Topographie de rivières, de réseaux
Récolement

Contact :

contact-gap@hydretudes.com
www.hydretudes.com



Flashez et visitez notre site

Saint-Pierre
de la Réunion

